

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNEE REPUBLICAINE.

(Ere Vulgaire)

NONIDI 29 Vendémiaire.

Jeudi 20 Octobre 1796.

Changemens dans le ministere de la cour ottomane. — Récit des fêtes qui ont eu lieu à Pétersbourg en l'honneur du roi de Suede. — Correspondances entre la cour de Prusse et celle de Pétersbourg. — Sortie du port de Cadix d'une escadre composée de dix-sept vaisseaux de ligne. — Lettre du chef de l'état-major Berthier, au directoire exécutif. — Lettre du commissaire du gouvernement, Haussman, au directoire exécutif. — Démision du général Beurnonville.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

TURQUIE.

De Constantinople, le 20 septembre.

Le fameux pacha de Scutari, qui se tenoit tranquille depuis quelque tems, vient de lever de nouveau l'étendard de la révolte contre la Porte; il a rassemblé une grosse armée sur les frontieres de l'Albanie, a attaqué les commandans turcs, sous prétexte qu'ils étoient ses ennemis personnels, les a battus & s'est emparé de leurs biens. On dit qu'il commencent d'aboutir il marcheoit avec 20 mille hommes contre les Monténégrins. Il paroît que les mouvemens de l'armée ottomane de Sephia en Bosnie ont pour objet de contenir ce rebelle & peut-être de le combattre sérieusement.

Le 17 du courant fut marqué par des changemens dans le ministere. Le reis Effendi-Ratif-Effendi-Muchasebischy, qui jouissoit de la principale influence dans les conseils, fut congédié & remplacé par Resich-Mehemet-Effendi, ci-devant ambassadeur en Russie, après le paix de Gallatz en 1791. La disgrâce de reis Effendi a entraîné celle de ses deux protégés, le premier dragoman de la Porte & son frere le hospodar de Valachie. Le poste de premier dragoman a été donné au fils d'Alexandre Ipsilanti, nouvel hospodar de Valachie, jadis prisonnier de guerre chez les Autrichiens en 1788. Le choix du sultan a charmé le corps diplomatique & aussi les Valaques résidans à Constantinople, qui chérissent la douceur de caractère du nouvel hospodar. Le reis Effendi a cependant conservé le grade de conseiller de commission avec voix; le sultan a eu égard à ses anciens services, & à l'honneur qu'il a eu d'être un des chefs de son éducation.

On ne parle plus de guerre; & pourtant il est certain que l'armée qui est près d'Andrinople va plutôt en s'augmentant, & que son général Akir-Bacha a reçu ordre d'ap-

procher son camp de cette ville à peu-près d'une lieue. Les travaux des arsenaux continuent avec activité; on complète les attirails; & ils seront prêts au premier ordre.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre de Cadix, du 17 septembre.

Notre escadre, forte de 17 vaisseaux de ligne, dont 4 à quatre ponts, 4 à trois ponts, & les autres depuis 74 jusqu'à 90 canons; 11 frégates & 2 brigantins, commença à effectuer hier sa sortie; mais les vents lui ayant entièrement manqué, elle est restée dans le port ou à l'entree; on ignore sa destination, mais on croit généralement qu'elle va dans la Méditerranée prendre une division qui est à Carthagene, pour se joindre ensuite à l'escadre de Toulon. La guerre avec l'Angleterre paroît décidée. En attendant, tout est en stagnation; les expéditions pour l'Amérique sont suspendues, & il est à croire qu'il ne s'en fera plus que sous convoi.

L'ambassadeur Perignon vient d'obtenir que les marchandises françaises qui seront expédiées par terre pourront arriver à leur destination sans payer les droits aux douanes frontieres, ainsi qu'elles y étoient précédemment assujetties; on se contentera de plomber les cotis, qui devront cependant être accompagnés d'une copie exacte de la facture.

SUEDE.

Extrait d'une lettre de Stockholm, du 25 septembre.

On continue de publier dans nos feuilles le récit des fêtes qui se donnaient à Pétersbourg, en l'honneur du roi, notre souverain & du duc de Sudermanie. Il leur fut donné entre autres le 2 de ce mois, au château de plaisance de la Tauroide, un concert, que la grande duchesse Elisabeth ouvrit, par un air qu'elle chanta elle-même: les grandes duchesses Alexandre & Hélène en exécuterent d'autres sur la harpe, & les deux plus jeunes princesses jouèrent du clavessin. Le 7, il y eut une course de chaloupe sur la Neva. Le grand écuyer comte Narischkin,

Le ministre d'état comte de Bedstorodko, les comtes Stroganoff & de Samoilow, ainsi que d'autres grands de la cour, ont donné successivement des fêtes, auxquelles les deux illustres hôtes ont assisté avec la famille impériale.

P R U S S E.

Extrait d'une lettre de Berlin, du 1^{er} octobre.

La princesse, épouse du prince Louis de Prusse, second fils du roi, est heureusement accouchée d'une fille, hier au matin. Le roi est actuellement à Potsdam; & malgré l'activité du cabinet, il ne transpire rien de positif des négociations. Le secrétaire de la légation française, M. Dodun, qui avoit été récemment envoyé comme courrier à Paris, en est revenu. La correspondance n'est pas moins fréquente avec la cour de Pétersbourg; ses mesures sont devenues plus libres depuis que les nouvelles liaisons qu'elle a formées avec celle de Stockholm, & le changement qui vient d'être effectué dans le ministère de la Porte, semblent devoir se régler sur celle de la Prusse.

I T A L I E.

De Florence, le 26 septembre.

La régence de Modène a donné des ordres pour réparer en grande diligence la forteresse de Bologne et d'augmenter sa garnison. Deux compagnies et deux pièces de canon ont également été envoyées à Scandiano. Ces dispositions, dont le prétexte est le maintien de l'ordre, ont déplu au général Buonaparte, qui vient, dit-on, de déclarer publiquement que le duc de Modène avoit perdu la confiance de la république française, et que celle-ci prenoit sous sa protection les habitans de ce duché, ainsi que ceux de Bologne.

De Lugano, le 5 octobre.

Le 22 septembre au matin les français, devant Mantoue, attaquèrent un corps d'autrichiens posté entre Castelli & Romeo-Ferrato. Cette attaque fut repoussée après un combat de plusieurs heures.

Le 23, les français formèrent deux nouvelles attaques, l'une sur un corps campé devant la porte *Ceresa*, l'autre fut dirigé sur un détachement posté à la porte *Molina*. Ces deux attaques, après un combat sanglant, se terminèrent à l'avantage des autrichiens; les deux colonnes françaises furent repoussées, l'une à Vallaggio, l'autre à Roverachione. Le 24 on voulut renouveler la même attaque, mais on prétend que le soldat s'y refusa; que la cavalerie eut ordre de forcer l'infanterie à marcher, & qu'il s'en suivit un combat entre les deux armées, dans lequel il y eut 400 hommes de tués. Les autrichiens, profitant de ces dissensions, tombèrent sur les français & les poursuivirent jusqu'à Roverullo, dont il parroit qu'ils se sont emparés. Les français se replièrent à Vérone, où ils ont 9000 malades ou blessés. Le maréchal Wurmser appaie son centre sur Mantoue, & ses ailes à Castiglione, Monastano & Romeo-Ferrato.

S U I S S E.

Extrait d'une lettre particulière, du 10 octobre.

La marche rétrograde du général Moreau auroit pu avoir des conséquences fâcheuses pour notre tranquillité, si la sage prévoyance du gouvernement ne les avoit prévenues. De nombreux détachemens, coupés du corps de l'armée

& poursuivis par les paysans, se sont réfugiés sur notre territoire, où ils ont été accueillis comme des amis malheureux, mais avec toute la circonspection qu'exigent les circonstances. Le cas avoit été prévu; l'ordre étoit donné de désarmer tous les soldats à mesure qu'ils arrivoient, & en même-tems de leur procurer des subsistances & les autres secours nécessaires, & de les faire conduire sur la frontière de France, où leurs armes leur seroient rendues. Le ministre impérial, M. de Degelmann, a d'abord protesté contre ce passage, & demandoit que ces fugitifs fussent repoussés sur le territoire germanique. On lui a répondu avec fermeté qu'on sauroit concilier les droits de l'hospitalité avec ceux de la neutralité. Les Autrichiens ont fini par applaudir eux-mêmes à cette franche & humaine loyauté digne du sage & bon peuple helvétique.

On a d'ailleurs beaucoup exagéré le nombre des réfugiés et celui des troupes que nous avons portées vers nos frontières. Les premiers ne passent pas 3000 hommes; et à l'égard de nos troupes, on a confondu celles qui n'avoient seulement ordre de se tenir prêtes à marcher, avec celles qui ont été mises en mouvement. En réalité, il n'y a qu'environ 10 à 12 mille hommes dans le pays de Lenzbourg, et sur les bords du Rhin, près de Shaffhausen; la moitié est composée des régimens bernois de *Broug*, *Arau*, *Zofingue*, *Lenzbourg*, avec de l'artillerie, des chasseurs, et des dragons, sous le commandement de M. de Graffenried.

Ces mouvemens nous coûtent fort cher et dérangent nos travaux d'automne; mais ces inconvéniens mêmes ont cet avantage qu'ils font mieux sentir à nos paysans le bonheur de la paix. Au reste, les militaires et vos ennemis mêmes avouent que Moreau se conduit en grand capitaine et en digne élève de Pichegru. Sa retraite, forcée par des circonstances qu'il n'a pu prévoir ni prévenir, ajoutera encore à la gloire qu'il a méritée par la hardiesse et les succès continus au plan de campagne, qu'il avoit suivi jusqu'aux événemens qui l'ont forcé de revenir sur ses pas.

De Berne, le 15 octobre.

Le général Turreau, forcé de quitter sa position de Langenargen, s'étoit porté à Marsbourg; il y a été attaqué et obligé de se replier à Ladolffzell, où se sont retirés en même-tems les troupes françaises qui étoient à Constance, qu'elles ont évacuées après avoir encloué leurs canons, et en y laissant les malades et les blessés. Les Autrichiens entrèrent à Constance le 6.

Suivant des lettres arrivées ce matin, une colonne de 6000 Français a fait sa retraite par le Waldshutt et a gagné hier au matin Rhinfelden.

On mande que les Français ont abandonné Fribourg, et que Parchidus y est entré le 9.

(L'avis de l'évacuation de Fribourg et de cette marche de Parchidus est démenti par la lettre officielle du commissaire Haussmann et par des lettres du Bas-Rhin.)

F R A N C E.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

A Strasbourg, le 23 vendémiaire, an 5^e.

Haussmann, commissaire du gouvernement, au directoire exécutif.

Le général en chef, citoyens directeurs, est arrivé ici cette nuit; il vient de Fribourg. Il a passé avec les divi-

ions commandées par le général Saint-Cyr, qui ont forcé par la vallée d'Enfer, en battant l'ennemi, sur lequel ils ont eu des succès importants.

Le général est dans ce moment à Kell. Je le verrai à son retour. Il épie la position du prince Charles, & se propose de retourner ce soir à Fribourg.

On m'assure que le général Desaix occupe le revers des montagnes; que le général Ferino est du côté des villes forestières, & le grand quartier-général, où je vais me rendre, à Loirach.

L'armée est bien disposée, & dans une situation formidable.

Salut & respect. *Signé, HAESMANN.*

ARMÉE D'ITALIE.

Le général de division, chef de l'état-major, au directoire exécutif.

Al quartier-général de Milan, le 17 vendémiaire, an 5.

L'ennemi ayant été inquiété par le feu, que l'on a fait mettre aux meules de foin qui se trouvoient entre nos postes & la citadelle, a fait une sortie dans le dessein de prendre du bois et du fourrage; il est venu par la route de la citadelle à Soave, et a attaqué le château de Prada, défendu par le chef de bataillon Delons, à la tête de 300 hommes de la 69^e demi-brigade. Un bataillon de 11^e demi-brigade et une pièce de canon, étant arrivés pour renforcer ce poste, l'ennemi a été mis en déroute et poursuivi jusques sur les glais de la citadelle. Les républicains lui ont fait environ 200 prisonniers, et lui ont tué une quinzaine d'hommes et de chevaux. Du côté des Français, il y a eu quelques hommes blessés.

Parmi les officiers qui sont distingués, on doit remarquer le citoyen Magne, capitaine à la 69^e demi-brigade, qui a fait 117 prisonniers avec un petit détachement de demi-brigade.

Signé, Alex. BERTHIER.

De Paris, le 28 vendémiaire.

Le bruit court que Beurnonville quitte le commandement de l'armée de Sambre & Meuse, qui sera confié au général Leber. On prétend que le premier, désespérant de pouvoir corriger l'esprit d'indiscipline qui a causé la déroute de cette armée, a demandé lui-même de reprendre le commandement de l'armée du Nord.

On assure que l'ambassadeur d'Angleterre à la cour d'Espagne a reçu, le 5 octobre, une note officielle de la part du roi, dans laquelle il lui est enjoint de quitter sans délai le territoire espagnol.

Nous avons annoncé avant-hier le jugement des assassins de Genève, d'après une lettre signée qui nous a été adressée par Gex. Comme ce correspondant n'étoit pas sur les lieux, il aura sans doute été trompé; car des lettres de Genève, du 12, prouvent, par leur silence sur cette affaire, que le jugement n'a pu être prononcé le 10.

Le colonel Weiss, envoyé extraordinaire de Berne, qui avant-hier une audience du directoire exécutif. Les débats diplomatiques & quelque irrégularité dans ses procédures de créance s'opposaient à ce qu'il fût admis, mais il a obtenu comme individu ce qu'il ne pouvoit

obtenir comme homme public. Il a mérité cette marque de distinction & de bienveillance de la part du gouvernement par le zèle qu'il a constamment montré pour les intérêts de la république & le maintien de la neutralité helvétique.

Il se trouve dans la rade de Brest une escadre de 21 vaisseaux de ligne, dont 4 à trois ponts, & les autres de 74, prête à mettre à la voile pour une grande expédition, dont le commandement est confié à l'amiral Villaret-Joyeuse.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de ROGER-DUCOS.

Séance du 27 septembre.

Le conseil reçoit & approuve une résolution du 25, qui porte que l'armée du Rhin & Moselle ne cesse de bien mériter de la patrie.

Laffon-Ladebat, organe d'une commission, fait un rapport sur le message du directoire relatif à l'état des finances à la fin de l'an 4^e. Il résulte du rapport fait par le ministre des finances & joint au message, qu'il n'y avoit dans la trésorerie au moment où la constitution a été mise en activité qu'une somme de 22 millions 538,000 l. valeur réelle, & qu'il s'y trouvoit à la fin de l'an 4, en numéraire & inscriptions bataves une somme de 63 millions.

Laffon-Ladebat continue l'analyse du rapport du ministre des finances, indique les époques auxquelles il pense que les divers comptes doivent être présentés, & expose l'état de nos ressources pour l'an 5. Nous avons, dit-il, le moyen d'assurer le service ordinaire par les contributions. La vente des biens nationaux, l'arrière des contributions serviront pour fournir aux dépenses extraordinaires. Enfin nous avons la certitude de porter les fonds pour l'an 5 à 1150 millions. C'est avec de tels moyens que nous pouvons commencer une nouvelle campagne, s'il le faut. Les économies les plus sévères sont préparées & vont être proposées. Les dépenses de la guerre seront réduites de presque moitié, sans diminuer le nombre de nos frères d'armes ni la solde de nos troupes. La même réforme aura lieu dans toutes les parties de l'administration publique. Nous devons donc espérer, que s'il faut continuer la guerre, nous pourrons le faire avec avantage. Mais les paix particulières qui sont déjà conclues, la marche rapide des négociations ne laissent aucun doute sur les intentions du directoire: la situation de l'Europe, le vœu de tous les gouvernements, les besoins de tous les peuples, tout nous annonce que la paix générale s'avance. — Nous vous demandons le dépôt du message du directoire & du rapport du ministre des finances à la commission de la trésorerie.

Le conseil ordonne ce dépôt, ainsi que l'impression du rapport de Laffon.

Sur le rapport de Michel, le conseil approuve une résolution du 17, relative au péage du pont de la Malottière à Lyon.

Sur le rapport d'un autre membre, le conseil approuve une résolution du 23, relative aux pensions.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CHASSEY.

Séance du 28 vendémiaire.

Félix Fauleon présente une motion tendante à établir un ordre dans les discussions qui ont lieu au corps législatif : elle est renvoyée à une commission.

Le même membre rappelle qu'une commission est chargée depuis long-tems d'un travail important & nécessaire pour les prochaines élections ; il demande que ce travail soit présenté le 5 brumaire prochain, jour anniversaire de celui où le corps législatif a tenu sa première séance. — Adopté.

Thibaut obtient la parole ; il expose qu'il faut mettre un frein à l'agiotage qui se fait sur la monnaie de billon, & propose un projet de résolution qui est adapté. En voici les dispositions :

Le décret de la convention du 28 thermidor an 3^e est rapporté quant à ce qui concerne le titre des pièces de 5 centimes, de 1 & de 2 décimes.

A compter de ce jour, & jusqu'au 1^{er} nivôse, les pièces de 5 centimes, de 1 & 2 décimes seront reçues dans toutes les caisses de la république en paiement des contributions directes & indirectes pour la valeur dont elles portent l'empreinte.

A compter de la publication de la présente loi, la trésorerie nationale ne pourra faire aucun paiement en pièces de 5 centimes, de 1 & 2 décimes.

A compter du 1^{er} nivôse prochain, s'il restoit dans la circulation des pièces de 5 centimes, 1 & 2 décimes, elles ne seront reçues que pour moitié de la valeur dont elles portent l'empreinte.

A mesure que ces pièces rentreront, elles seront portées aux hôtels des monnoies, & il sera fabriqué, à compter de ce jour, pour 10 millions de ces pièces, dont la valeur intrinsèque sera égale à la valeur nominale.

Le conseil arrête que cette résolution sera sur-le-champ envoyée au conseil des anciens.

Larmagnac obtient la parole sur la loi du 3 brumaire ; il appuie en tous points la proposition faite par Jean Debry.

La discussion est interrompue et la parole accordée à Cambacérés pour faire un rapport, au nom de la commission des finances, sur le message du directoire exécutif, ayant pour objet les mesures à prendre pour la continuation de la guerre.

Cambacérés expose que les traités conclus jusqu'à ce jour ont suffisamment prouvé que la nation française et son gouvernement sont disposés à rendre la tranquillité et le bonheur à l'Europe, en concluant la paix à des conditions honorables et solides ; il n'y a que celles qui pourroient compromettre la dignité de la république française ou son indépendance, qui seront constamment rejetées. Il ne reste donc pas d'excuse à nos ennemis ; si le sang coule encore, eux seuls le verseront.

Mais pour accélérer la paix, il faut se préparer à le

guerre ; et le moyen, c'est d'établir l'ordre dans nos finances et de pourvoir aux dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires.

Cambacérés trace un tableau satisfaisant de nos ressources, et laisse la tribune à Guillon-Doliveau, qui fait deux projets de résolution en un très-grand nombre d'articles.

Ces projets portent qu'il sera fait un fond de 450 millions pour les dépenses ordinaires, et de 550 millions pour les dépenses de la guerre pendant l'an V.

Le reste du projet est relatif à l'assiette & à la perception de ces sommes.

Les dépenses ordinaires seront prises sur les recettes fixes ; les dépenses extraordinaires, sur l'arriéré des contributions, la vente de domaines nationaux & les impôts indirects à établir, &c. &c.

Le conseil ordonne l'impression de ces projets.

On reprend la discussion sur la loi du 3 brumaire.

André Dumont obtient le premier la parole ; il ménage peu le rapport de Riou, et il établit qu'on trouveroit parmi les partisans de la loi du 3 brumaire tous les ennemis de la constitution actuelle ; ceux, par exemple, qui ont été pour égorger le camp de Grenelle sous prétexte de fraterniser ; car pour ces hommes fraterniser c'est égorger ; ceux encore qui, dans les feuilles, ont osé provoquer la destruction de la constitution, en la présentant comme un aliment trop ingeste pour le peuple français : apparemment que c'est pour la lui faire digérer qu'ils ont fait rendre la loi du 3 brumaire.

André Dément en demande le rapport.

Bailleul est d'un avis opposé ; il soutient qu'on applique mal les principes ; & il compare ceux qui les ont invoqués dans cette circonstance à Robespierre ; c'étoit, dit-il, l'homme le plus fort en principes ; mais Dieu sait quelles conséquences il en tiroit ! Il est inutile de dire celle que Bailleul a tirée de ce beau raisonnement.

La suite de la discussion est ajournée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de ROGER-DUCOZ.

Séance du 28 vendémiaire.

Le conseil reçoit et approuve la résolution de ce jour qui proroge l'établissement du régime hypothécaire, jusqu'au premier brumaire, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur les modifications dont la loi du 2 messidor est susceptible.

Le conseil reçoit & renvoie à la commission chargée d'examiner les précédentes résolutions, celle de ce jour relative aux pièces de cinq centimes, une & deux décimes. La commission fera demain son rapport sur cette dernière résolution.

Bourse du 28 vendémiaire.

Mandat, 4 liv. 6 s., 6 $\frac{1}{2}$, 6, 5 $\frac{1}{2}$, 4 $\frac{1}{2}$.